



REGLEMENT INTERIEUR

En m'inscrivant au cours de Karaté, je m'engage à :

Venir en cours en kimono et veiller à ce qu'il soit propre.
 Me couper les ongles régulièrement, ne pas porter de bijoux (risque de blesser un autre pratiquant.)
 Respecter les horaires des cours : un échauffement incomplet pouvant occasionner des blessures, tout pratiquant arrivant en retard ne sera pas forcément accepté au cours. L'entrée sur le tatami se fera alors sur autorisation du professeur. Les départs avant la fin de la séance seront tolérés, après en avoir informé le professeur en début de cours.

Note aux parents : Les parents sont priés de prendre leurs dispositions pour le transport de leurs enfants avant et après les cours. En cas d'absence imprévue du professeur, une note sur le panneau d'affichage en informerait les pratiquants. La section ne saurait être responsable des personnes et des enfants laissés par leurs accompagnateurs ou parents. Ceux-ci sont priés de s'assurer qu'il y a bien cours.

Les remboursements de cotisation se font uniquement sur présentation d'un justificatif : certificat médical par exemple.

Respecter le professeur, les membres du bureau ainsi que les autres pratiquants.

Respecter les installations du dojo et des vestiaires ainsi que le matériel mis à disposition. Tout matériel détérioré devra être remboursé.

Ne pas mettre en danger les autres adhérents par une attitude agressive.

Lors de mon inscription, fournir un dossier complet : photo, demande de licence et son règlement, documents administratifs, règlement de la cotisation annuelle.

Ne pas contester les décisions du professeur, ni du collège de ceintures noires y compris les grades délivrés.

Ne pas perturber les cours par un comportement inapproprié.

Toute personne ne respectant pas ce règlement ne pourra pas intégrer les cours, et fera l'objet d'une exclusion momentanée ou définitive sans qu'il lui soit accordé de remboursement.

Quelle que soit la raison qui vous a incité à pratiquer le karaté, les membres du bureau vous souhaitent la bienvenue et espèrent vous aider dans votre recherche sur la longue voie des arts martiaux.

Le bureau

Je soussigné.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur à la section Karaté et en accepter les termes.

Signature de l'adhérent, ou de son représentant légal pour les mineurs.

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »



ESB KARATE

Forum des associations, 68 Avenue de verdun, 33520 BRUGES

www.karate-bruges.fr

contact@karate-bruges.fr

06.98.47.02.88